

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**  
**VACANCES DE FIN D'ANNEE 2024/2025**

**Prise en charge uniquement à l'UAPE Arc-en-ciel**

**Données enfant**

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Né(e) le : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_  
 Téléphone en cas d'urgence: \_\_\_\_\_ Assurance RC : \_\_\_\_\_  
 Allergies, intolérances : \_\_\_\_\_ Mange du porc :  oui  non

UAPE habituellement fréquentée durant la période scolaire (cochez ce qui convient) :

- Arc-en-Ciel  La Cartouche  Croqu'notes  Le Looping  Le Mikado  Les Papivores  La Récré  
 Le Relais  La Trott'  Point-Virgule  Les lupins bleus  La Bricoline

**Données parent(s)**

Parent principal : \_\_\_\_\_ Partenaire : \_\_\_\_\_  
 Employeur : \_\_\_\_\_ Employeur : \_\_\_\_\_  
 Tél. privé : \_\_\_\_\_ Tél. privé : \_\_\_\_\_  
 prof : \_\_\_\_\_ prof : \_\_\_\_\_  
 portable : \_\_\_\_\_ portable : \_\_\_\_\_  
 E-mail : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_  
 Autorité parentale : Oui  Non  Autorité parentale : Oui  Non

**Placement (veuillez indiquer vos besoins en mettant une croix et en indiquant les horaires d'arrivée et de départ)**

Date - Arc-en-ciel	Petit déjeuner	Matin	Midi	Après-midi*	Heure d'arrivée	Heure de départ
Lundi 23 décembre						
Jeu						
Vendredi 27 décembre						

\* avec goûter

Remarques : \_\_\_\_\_

Date - Arc-en-ciel	Petit déjeuner	Matin	Midi	Après-midi*	Heure d'arrivée	Heure de départ
Lundi 30 décembre						
Jeu						
Vendredi 3 janvier						

\* avec goûter

Remarques : \_\_\_\_\_

**Important**

- Ce formulaire doit être envoyé par e-mail ou par courrier à l'UAPE désirée pour la prise en charge de votre enfant jusqu'au 29 novembre 2024 au plus tard. Passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en compte.
- Dès réception du formulaire de demande d'inscription, un contrat spécial vacances vous sera envoyé rapidement par courriel. L'inscription dans une UAPE de remplacement est possible uniquement si l'UAPE habituelle est fermée.
- Le contrat devra être retourné à l'UAPE, daté et signé, dès que possible, mais au plus tard pour le 6 décembre 2024 compris. Jusqu'à cette date, il est possible modifier ou annuler le contrat sans frais. Passé ce délai toutes les prestations de garde inscrites sur le contrat seront facturées, quel que soit le motif. Pour les contrats dits « irréguliers », l'ensemble des prestations de garde inscrites sur le contrat seront également facturées.
- Les absences journalières de l'enfant durant la période des vacances doivent être annoncées par téléphone jusqu'à 08h30 au plus tard. Dans la négative, l'ensemble de la prestation sera facturé, repas et supplément vacances également.

Vous trouverez les coordonnées (e-mail, adresse, téléphone) de la structure d'accueil sur le site [www.aslae.ch](http://www.aslae.ch) à la page spécifique dédiée à l'UAPE Arc-en-ciel (à droite de l'écran). Attention, les structures étant fermées certains jours de la semaine pendant l'année scolaire le resteront également durant la période des vacances scolaires.

Nous certifions que ces données sont conformes et acceptons les conditions de placement durant les vacances ainsi que le règlement de l'ASLAE.

Date : \_\_\_\_\_

**Signature(s)**

Parent principal : \_\_\_\_\_

Partenaire : \_\_\_\_\_